

## FICHE INTENDANCE -

### Futurs 6EMES et nouveaux arrivants rentrée de septembre 2021

#### Identification de l'élève :

NOM : ..... Prénom : .....  
Né(e) le : ..... à .....

#### Scolarité

- Année précédente (2020-2021) :      classe : .....      Etablissement : .....

- Année en cours (2020-2022) :       6EME       Autre .....

Régime :     Demi-pensionnaire (mange tous les jours-)       Externe (ne mange jamais)

#### Responsable légal 1 et financier (pour les parents mariés c'est le père):

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ dom : ..... ☎ Travail : ..... ☎ port : .....

Adresse mail (nécessaire pour accéder à scolarité service) : .....

Nbre d'enfants à charge : ..... Profession : .....

Situation familiale :  Marié       Divorcé       Séparé       Concubinage       Célibataire

Nom du conjoint si différent du légal 2° .....

**RIB fournir le document papier (Le RIB permet les remboursements également des élèves externes dans le cas de voyages ou toute activité pédagogique avec participation financière.)**

Numéro IBAN du RIB : ..... BIC : .....

Etablissement bancaire : .....

#### Responsable légal 2 : (père ou mère de l'enfant)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse (si différente de légal 1) : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ Dom : ..... ☎ Travail : ..... ☎ Port : .....

Profession : .....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la restauration scolaire ci-joint (au dos).

Signature des responsables légaux

**Pour les DP un versement de 38.40€ est à prévoir à la rentrée soit par carte bancaire avec les identifiants qui vous seront transmis par mail sur l'adresse que vous nous aurez fourni. Soit par chèque ou espèces auprès du service gestion.**

#### Pièces à fournir :

- RIB papier
- Si vous le souhaitez Avis d'impôt 2020 et 2021 pour permettre une étude préalable des bourses.
- Pour les DP fournir un chèque de 38,40€ minimum, pour la restauration (crédit de 10 repas).



## REGLEMENT DE LA RESTAURATION

1- **LES REGIMES** : Le règlement prévoit 2 types de régime :

- **Les élèves demi-pensionnaires**, mangent tous les jours à la restauration scolaire. Une carte est fournie à l'élève à son arrivée au collège. Il la conserve toute sa scolarité s'il reste demi-pensionnaire durant cette période. En cas de changement de régime la carte doit être restituée.
- **Les élèves externes** ne mangent jamais à la restauration mais peuvent de manière très exceptionnelle déjeuner. Pour cela il doit se présenter à la gestion avant le repas afin d'acheter un ticket de restauration (4.72€). Le ticket est remis au surveillant lors du passage à la restauration.

## 2-LA CARTE DE RESTAURATION

Lors de la première inscription **la carte est prêtée** par l'établissement, l'élève s'engage à en prendre soin pendant la durée de son utilisation. En cas de **dégradation ou de perte**, la carte et/ou son boîtier sera remplacé contre un remboursement de **7.50€ pour la carte (étui inclus) et 2€ pour l'étui seul**. Pour rappel une carte sans son boîtier est fragile et risque d'être endommagée.

**En cas de perte** de carte il faut impérativement le **signaler** à la gestion afin de bloquer le compte de la carte en question. En effet, si la carte n'est pas bloquée, elle peut être utilisée à l'insu de l'élève.

**Il est strictement interdit** d'échanger sa carte avec un autre élève, même s'il s'agit d'un frère ou d'une sœur. La carte est personnelle et permet de pointer les élèves présents à la demi-pension. **Tout échange de carte sera sanctionné.**

**En cas de crédit insuffisant**, l'élève devra **se présenter à la gestion à la récréation du matin** afin d'expliquer la situation, les parents pourront être contacté si l'évènement est récurrent. En cas de difficultés financières veuillez-vous reporter au paragraphe concernant les aides. Pour les élèves ayant les mêmes responsables légaux des transferts sont possibles sur demande.

**En cas d'oubli, de perte de carte ou de crédit insuffisant**, l'élève passera retardataire, (il passera en dernier). Il devra se rendre à la gestion pour retirer un ticket retardataire, impérativement lors de la récréation du matin pour les élèves ayant un crédit insuffisant.

**Punitions** : A chaque 3<sup>ème</sup> oubli (de carte ou d'approvisionnement de la carte) l'élève sera sanctionné par **une observation dans le carnet de liaison**. Une remise à zéro des oublis de carte est effectuée à chaque trimestre.

## 3-APPROVISIONNEMENT DE LA CARTE

### Le coût du repas :

- **pour les demi-pensionnaires, 3.84€** soit 15,36€ par semaine. Il est important de préciser que le statut de demi-pensionnaire oblige l'élève à déjeuner lorsqu'il est présent dans l'établissement.
- **Pour les externes, 4,72€**. Il n'y a pas d'approvisionnement minimum pour les externes. Par contre ils doivent acheter leur ticket repas la veille du jour de consommation. Le ticket ne sera délivré qu'en cas d'approvisionnement suffisant du compte restauration de l'élève. **Aucun crédit ne sera fait.**

### Les paiements :

Ils peuvent-être effectués par **carte bancaire avec les identifiants fournis par la gestion , en chèque ou en espèces au collège**.

Les chèques seront établis à l'ordre de « l'agent comptable du collège Blin ». *Il faudra inscrire le nom, prénom et classe de l'élève et le motif s'il ne s'agit pas d'approvisionnement du compte de restauration. En cas de fratrie, il peut être établi un seul chèque pour tous les enfants concernés, il faudra indiquer leur nom au dos. De même, il est possible de répartir un paiement entre différentes actions (cantine, carte de restauration, étuis....) Il suffit pour cela de l'écrire au dos du chèque.*

## 4-LES AIDES

Le prix du repas pour les élèves est **de 3.84€**. Le compte de l'élève doit être approvisionné avant le repas.

Pour les demi-pensionnaires bénéficiant d'une **bourse des collègues**, le montant de la bourse est versé **par tiers** sur la carte de restauration. Les demandes de bourses sont effectuées dès la rentrée, une information sera diffusée.

Le conseil Départementale de l'Oise a mis en place **une aide départemental à la restauration**. Il s'agit d'une participation aux frais de restauration pour les élèves boursiers. Il n'y a pas de demande à faire, l'aide est appliquée de droit chaque fin de trimestre.

En cas de difficultés financières la famille peut faire une demande de **fonds social**, le dossier est à retirer auprès de la gestion, dossier anonyme, le calcul se fait sur la situation financière réelle de la famille (dépenses et ressources).

## 5-LE SELF

Il est demandé aux élèves de **se tenir correctement** lors du passage au self, d'éviter les bousculades, de respecter le personnel de service. **Il est interdit de jeter de la nourriture, de crier.**